



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 08 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Le Maire

Mme Stéphanie BAUDIER, Mrs Jaques BAILLY, Dominique TAURINES, les adjoints : Mmes BIOLAND Sophie, PIAULY Marine, Cécile AMRANE, Mrs BARIOD Denis, MINO Christian, RIDET Jérôme, SONNET Quentin et VUILLEMOT Guy.

Absents excusés : RENAUX Marie-Louise et CLOSCAVET Marie-Claire ayant donné procuration à M Ridet - KAAPT Eliane ayant donné procuration à Jacques BAILLY.

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h07
M Bariod Denis n'est pas arrivé.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme PIAULY Marine est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 11 mars 2021

M Ridet demande si la réunion avec Famille Plus évoquée dans les questions diverses a bien eu lieu.
Mme le maire confirme qu'elle a eu lieu, voir point 3.2 du présent ordre du jour.

Le compte rendu du 11/03/2021 est approuvé à l'unanimité (14 voix)

Arrivée de M Bariod

1. FINANCES

1.1. Vote des taux des taxes 2021 ;

Suite à la réforme de la taxe d'habitation ne reste à fixer par la commune que les taux des taxes foncières.

Le taux de TFB pour Clairvaux est de 23.80% depuis 2015, cette année on ajoute à ce taux celui du département de 2020 soit 24.36%, ce qui porte le taux communal pour 2021 à 48.16%.

Pour information les dotations pour 2021 viennent d'être notifiées et s'élève à 354.931€ contre 366.004€ pour 2020 soit une baisse de 11.073€. Depuis 2013 la baisse des taxes et dotations représente presque 176.000€.

Après discussion le conseil n'est pas favorable dans le contexte actuel d'augmenter la pression fiscale sur les Clairvaliens.

Le conseil valide à l'unanimité (15 voix) le maintien des taux de taxe foncière bâti et non bâti restent respectivement à 48.16% et 34.48%.

1.2. DM et budget 2021 pour le nouveau budget parking plage ;

L'ouverture d'un nouveau budget annexe pour le parking de la plage a été validée lors du précédent conseil. Les démarches d'immatriculation ont été faites (n°siret...) et il faut voter un budget pour 2021. Les dépenses ayant été prévues initialement sur le budget principal une DM doit également être prise ainsi qu'une subvention du budget principal au budget parking plage afin de permettre le paiement des prochaines factures.

Budget parking plage 2021 :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 80.000€

Dépenses et recettes d'investissement : 35.500€

Dont une subvention du budget principal (nécessitant une DM) au budget parking de 50.000€ pour permettre le paiement des travaux. Cette subvention sera reversée au budget principal après encaissement des recettes de l'été et des subventions.

Le budget 2021 du parking plage est approuvé à l'unanimité (15 voix)

La subvention de 50.000€ du budget principal au budget parking plage est approuvée à l'unanimité (15 voix)

La DM du budget principal est approuvée à l'unanimité (15 voix)

1.3. DM budget eau :

Le montant de reversement à l'agence de l'eau est plus élevé que ce qui a été budgété, une DM de 2300€ interne à la section fonctionnement doit être passée.

La DM du budget eau est approuvée à l'unanimité (15 voix).

1.4. Subvention budget bois

Lors du vote du budget bois on a prévu une dépense de 9000€. Suite à une réunion avec l'ONF cette dépense d'entretien est validée, le budget bois n'ayant pas de recette prévue pour cette année on doit verser une subvention depuis le budget principal de 12650€ (afin de couvrir l'ensemble des dépenses 2021 et engagements de 2020 du budget bois).

La subvention de 12.650€ du budget principal au budget bois est approuvée à l'unanimité (15 voix)

La DM du budget principal et du budget bois sont approuvées à l'unanimité (15 voix)

2. TRAVAUX – AMENAGEMENTS - RESEAUX

2.1. Approbation du RPQS 2020 (rapport sur la qualité du service eau) :

Le RPQS 2020 ayant été transmis au conseil avec la convocation il est demandé à l'assemblée d'apporter ses commentaires et de valider ce rapport.

- M Ridet demande si on a une explication sur la baisse de rendement de 10% par rapport à l'an passé. Faute de temps nous n'avons pas encore pu analyser cet écart qui semble effectivement anormal.
- M Bariod précise que le renouvellement des compteurs est un facteur important pour l'amélioration du rendement. Il est prévu de changer 70 compteurs par an.
- Un rendez-vous avec Capfun, nouveau propriétaire du camping la Grisère, est pris pour fin avril afin de voir avec eux, entre autres, l'impact de leur implantation sur la consommation d'eau.

Le RPQS 2020 est approuvé à l'unanimité (15 voix)

3. AFFAIRES GENERALES

3.1. Suppression / création de poste pour changement des horaires de la DGS :

Afin de pouvoir modifier le contrat de la DGS en passant de 30h hebdomadaires à 35h il convient de modifier le tableau des emplois et de supprimer le poste à 30h pour ouvrir un poste à 35h à compter du 01/05/2021.

La suppression/création de poste et la modification du tableau des emplois sont approuvés à l'unanimité (15 voix).

3.2. Report de l'audit pour la labellisation Famille Plus :

Suite à la réunion avec un responsable de Station verte/Famille Plus il a été convenu, compte tenu du contexte actuel et des difficultés d'organisation des animations estivales, de demander le report de l'audit pour la labellisation Famille Plus 2021.

Le report de l'audit pour la labellisation Famille Plus approuvé à l'unanimité (15 voix)

3.3. Cabinets médicaux et paramédicaux étage mairie :

Mme le maire expose que la mairie dispose de 3 bureaux (à l'étage) occupés ponctuellement par la médecine du travail et l'assistante sociale. La médecine du travail accepterait de partager son local (qu'elle n'utilise d'ailleurs plus dans le contexte actuel) et l'assistante sociale devrait déménager dans les locaux de la communauté de communes. Mme le maire demande à l'assemblée si elle serait favorable pour que l'on propose des locations partagées (ou non) aux professionnels de santé (médicaux ou paramédicaux).

L'assemblée est favorable pour la mise en location partagée de ces locaux en fonction des demandes.

4. QUESTIONS DIVERSES

M Ridet a vu une communication sur le plongeoir sur facebook et demande ce qu'il en est. Effectivement Mrs Deroche, Martin et Elvezi, soucieux du devenir du plongeoir, ont, bénévolement et de leur propre initiative, fait des recherches et études sur l'historique et la situation actuelle du plongeoir. Ils ont également fait cette communication de leur propre chef afin d'alerter les Clairvaliens. Parallèlement la commune étudie également ce dossier, complexe juridiquement et techniquement, et une réunion de travail sera organisée dès que nous aurons suffisamment d'éléments.

Une pollution aux hydrocarbures par l'entreprise Philicot, a été constatée par les pompiers, la gendarmerie, le SIAVD et la commune. A priori ce serait la deuxième fois en quelques mois. L'Office Français de la Biodiversité est au courant et nous attendons de les rencontrer pour avancer sur ce dossier.

Pour information le bornage du lotissement est fait, la mise en vente des parcelles va donc pouvoir être lancée. Après discussion il est décidé de retenir le nom de « rue des Lilas » pour la voirie du lotissement. Un nom de voirie devant également être choisi pour la zone industrielle, après discussion est retenu « rue de la gravière ». Ces dénominations seront définitivement approuvées lors de la mise à jour du tableau de classement des voiries.

Mme la maire a demandé à la DDT d'étudier une amélioration du carrefour d'entrée de la zone (vers la jardinerie).

Un bateau à moteur était présent sur le lac aujourd'hui, avec autorisation de la commune, afin de réaliser une cartographie du fonds du lac. Cette étude est réalisée gratuitement par des universitaires de Besançon.

Mme le Maire lève la séance à 20h10

Prochain conseil prévu le 06 mai (en raison du jeudi de l'ascension)

Mme le Maire

Le secrétaire